

Challenge de la
Mobilité
Hauts-de-France
DU 16 AU 21
SEPTEMBRE 2024



**UN PETIT PAS
POUR L'HOMME**
UN GRAND PAS POUR LA MOBILITÉ



10^{ème}
édition

challenge-mobilite-hdf.fr

Au travail, #jyvaisautrement

Avant de participer au Challenge, ce petit quiz est l'occasion pour vous de réviser vos connaissances sur les mobilités.

Quiz de la mobilité 2024

Réponses

1. En comptant toutes les catégories, combien de prix sont mis en jeu dans le cadre du Challenge de la Mobilité Hauts-de-France ?

- 19
- 18
- 17
- 16

Trois prix (un prix par effectif) sont décernés dans chacune des catégories suivantes : Covoiturage, Modes actifs, Transports en commun, Télétravail et Mobilisation.*

A cela s'ajoutent, le prix "coup de cœur du jury", un prix Ambassadeur pour la catégorie des communautés de communes et pôles d'Équilibre Territorial et Rural et un prix Ambassadeur pour la catégorie des communautés d'agglomération, communautés urbaines et syndicats.

Ce qui fait ainsi 18 lauréats au total.

*établissement de 10 à 49 salariés, de 50 à 249 salariés et de 250 salariés et plus

Source : Règlement (section 6) - Site du Challenge de la Mobilité Hauts-de-France.

Lien : <https://challenge-mobilite-hdf.fr/reglement/>

2. Dans les grandes agglomérations françaises, une voiture est stationnée environ :

- 75% du temps
- 90% du temps
- 60% du temps

95% du temps

Selon les données des Enquêtes Ménages Déplacements du CERTU (devenu Cerema), dans les grandes agglomérations françaises une voiture est stationnée 73 % du temps à domicile et 22 % hors domicile, étant ainsi en circulation 5% du temps.

Source : Cerema, Le stationnement public en France : État des lieux et perspectives, 2013, p.12.

Lien : https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/14286/le-stationnement-public-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives?_lg=fr-FR

3. En mai 2024, quelle était la longueur cumulée en kilomètres de tous les aménagements cyclables de la région Hauts-de-France (en comptant les pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, double-sens cyclables, voies de bus partagées et aménagements mixtes) ?

- Environ 6 000 km d'aménagements cyclables
- Environ 8 000 km d'aménagements cyclables
- Environ 10 000 km d'aménagements cyclables

Selon l'outil Aménagements cyclables par Geovelo, la longueur cumulée de tous ces aménagements atteignait plus de 8 000 km.

Avec environ 370 km dans le département de l'Aisne, 750 km dans la Somme, 1 000 km dans l'Oise, 1 500 km dans le Pas-de-Calais et 4 300 dans le Nord.

Source : Site Aménagements cyclables par Geovelo.

Lien : <https://amenagements-cyclables.fr/fr/hauts-de-france/stats>

4. Le fait d'utiliser le vélo comme mode de transport pour les trajets domicile-travail porte le nom de :

- Vélotaf
- Vélojob
- Daily biking
- Véломouv

Vélotaf est la contraction de "vélo" et de "taf" et les pratiquants du vélotaf sont appelés les vélotaffeurs ou vélotafeurs.

Source : Decathlon Blog.

Lien : <https://conseilspport.decathlon.fr/velotaf-definition-equipement-securite-notre-guide-pratique>

5. D'après les données fournies par les plateformes de covoiturage courte distance, quelle commune est le point de départ du plus grand nombre de trajets covoiturés dans la région Hauts-de-France ?

- Amiens
- Lille
- Arras
- Beauvais
- Laon

D'après les données centralisées par l'Observatoire du covoiturage (limitées aux trajets organisés via des plateformes), en 2023, il y a eu en moyenne 67 345 trajets covoiturés par mois dans les Hauts-de-France.

Beauvais (en tant que point de départ et d'arrivée) est la ville qui capte le plus de flux avec une moyenne d'environ 18 000 trajets par mois et un pic à 31 000 en mars 2023.

Source : Observatoire du covoiturage.

Lien : <https://observatoire.covoiturage.gouv.fr/observatoire/territoire/>

6. Les trajets domicile-travail en modes actifs sont associés à une diminution d'environ :

- 5% du risque de développer une maladie cardiovasculaire
- 10% du risque de développer une maladie cardiovasculaire
- 20% du risque de développer un diabète de type 2

En effet, les trajets effectués en modes actifs sont associés à une réduction de 10 % du risque de développer une maladie cardiovasculaire et à une diminution d'environ 30 % du risque de développer un diabète de type 2

Par ailleurs, toujours selon l'OMS, marcher 30 minutes, ou faire du vélo 20 min, par jour réduirait le risque de mortalité d'au moins 10 %. Et le vélotaf permettrait une réduction de 30 % de la mortalité due au cancer.

Source : OMS/Europe, Walking and cycling : latest evidence to support policy-making and practice, 2022, p.35.

Lien : <https://www.who.int/europe/publications/i/item/9789289057882>

7. Un(e) habitant(e) de Lille, dont le trajet domicile-travail en voiture fait 10 km, qui télétravaille une fois par semaine économise environ :

- 29 heures et 129 € par an
- 21 heures et 148 € par an

D'après l'index TomTom Traffic, en télétravaillant le mardi, les actifs vivant à Lille réalisent environ 129 € d'économie, gagnent 29 heures et évitent l'émission de 163 kg de CO2 par an pour un trajet domicile-travail de 10 km.

Et pour trois jours de télétravail par semaine, ce sont environ 83 heures, 381 € et 482 kg de CO2 économisés pour le même trajet.

Source : TomTom Lille Traffic Index.

Lien : <https://www.tomtom.com/traffic-index/lille-traffic/>

8. En semaine, quel est le motif secondaire le plus fréquent d'un trajet domicile-travail multi-motifs ?

- Achats
- Loisirs et culture
- Accompagnement**

En semaine, les motifs secondaires des trajets domicile-travail visent dans 46 % des cas à accompagner quelqu'un (notamment un enfant), dans 23 % des cas à effectuer des achats tandis que les loisirs et la culture ne représentent que 6 % des motifs secondaires.

Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, SDES, Comment les Français se déplacent-ils pour aller travailler ?, 2024, p.2.

Lien : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/comment-les-francais-se-deplacent-ils-pour-aller-travailler-0>

9. Parmi ces propositions, quel équipement n'est pas obligatoire pour circuler à vélo ?

- Un casque pour tout enfant de moins de 12 ans
- Un gilet de haute visibilité pour le conducteur et passagers du vélo (en cas de visibilité insuffisante hors agglomération)
- Un avertisseur sonore
- Un éclairage fonctionnel
- Une béquille**

Disposer d'un avertisseur sonore et d'un éclairage fonctionnels est obligatoire.

De même, tout cycliste (conducteur ou passager) doit porter un gilet de haute visibilité lorsque le trajet se fait hors agglomération dans des conditions où la visibilité est insuffisante.

Enfin, le port du casque est obligatoire pour tous les enfants de moins de 12 ans et fortement recommandé pour tous les autres usagers.

En cas d'absence d'un de ces équipements, une amende pouvant aller de 38 € à 750 € est encourue.

En revanche, la béquille, l'écarteur de danger ou encore le rétroviseur sont recommandés pour plus de sécurité et de praticité.

Source : Service-public.fr, Équipements obligatoires à vélo.

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34169>

10. La longueur du réseau ferré des Hauts-de-France (fret et voyageurs) correspond à environ :

- 15,5 fois la distance Dunkerque - Compiègne (à vol d'oiseau)
- 5,5 fois la distance Dunkerque - Compiègne (à vol d'oiseau)
- 30,5 fois la distance Dunkerque - Compiègne (à vol d'oiseau)

Le réseau ferré des Hauts-de-France comporte 2 862 km de lignes. Il représente ainsi près de 10 % du réseau ferré national.

Or, la distance à vol d'oiseau entre Dunkerque et Compiègne est d'environ 183 km. En multipliant cette distance par 15,5, on obtient donc 2 836,5 km.

Source : SNCF Réseau, Carte du réseau ferré des Hauts-de-France.

Lien : <https://www.sncf-reseau.com/fr/cartes/hauts-france/carte-reseau-ferre-hauts-france>

challenge-mobilite-hdf.fr

